

37THE SESSION OF THE LEGAL COMMITTEE

PROCESSING VISA APPLICATIONS

Submission of Applications

Canada does not have a visa office in every country so it is important that delegates visit the website of the Canadian [visa office](#) responsible for processing their visa application. Information is available on the website on how to submit a visa application and the documentation required.

[Processing times for visa applications](#) vary depending on the visa office and the time of the year. Participants are encouraged to apply approximately **12 weeks** in advance of their departure date to ensure they receive the visa in time.

<u>Electronic Applications (e-Apps).</u>	Submission at a Visa Application Centre (VAC) (In person or by mail)
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> This system allows clients to submit applications online.<input type="checkbox"/> Delegates that choose to apply on-line will not have to submit their passport until requested to do so by a visa officer.<input type="checkbox"/> The visa office will send the applicant instructions on how and where to send their passports to finalize the visa process.	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> VACs are commercial service providers authorized by Canada to provide specific services to applicants.<input type="checkbox"/> VACs provide a number of services to clients, including help applicants fill out forms, answer questions and ensure that applications are complete.<input type="checkbox"/> Reduces unnecessary delays or refusals due to incomplete applications.<input type="checkbox"/> VACs serve as a collection point for applicants required to provide a biometric.<input type="checkbox"/> VACs send applications to visa offices and transmit decisions to applicants in a secure and confidential manner.<input type="checkbox"/> VACs do not process visa applications and have no decision-making authority.

NEW – Biometrics (Global Expansion)

Depending on your nationality, you may be required to give your biometrics as soon as this summer 2018:

- Starting July 31, 2018 the biometric requirement becomes mandatory for nationals of Europe, Middle East and Africa, and
- Starting December 31, 2018 the biometric requirement becomes mandatory for nationals of Asia, Asia Pacific and the Americas.

For additional information on whether or not you require a biometric, please refer to our [fast facts about Biometrics](#).

Electronic Travel Authorization (eTA)

As of November 10, 2016, visa-exempt foreign nationals are expected to have an [Electronic Travel Authorization](#) (eTA) to fly to or transit through Canada. [Exceptions](#) include U.S. citizens, and travelers with a valid Canadian visa. Canadian citizens, including dual citizens, and Canadian permanent residents are not eligible to apply for an eTA.

If you have any questions on the importation of goods related to your event please contact the [International Events and Conventions Services Program](#) (IECSP) at the [Canada Border Services Agency](#) (CBSA).

We hope you will find this information useful and look forward to working with you.

FRENCH VERSION

Présentation des demandes

Le Canada ne dispose pas d'un bureau des visas dans tous les pays; il est donc important que les délégués consultent le site Web du [bureau des visas](#) du Canada responsable du traitement de leur demande. Ce site Web offre des renseignements sur la façon de présenter une demande de visa et les documents requis.

[Les délais de traitement des demandes de visa](#) varient selon le bureau des visas et la période de l'année. On encourage les participants à présenter une demande environ **12 semaines** avant la date de leur départ afin de s'assurer de recevoir leur visa à temps.

Demandes électroniques	Présentation d'une demande à un centre de réception des demandes de visa (CRDV) <i>(En personne ou par la poste)</i>
<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Ce système permet aux clients de présenter une demande par voie électronique.<input type="checkbox"/> Les délégués qui choisissent de présenter leur demande en ligne n'ont pas besoin de présenter leur passeport avant qu'un agent des visas ne leur demande.<input type="checkbox"/> Le bureau des visas fera parvenir au demandeur des instructions concernant l'envoi de son passeport afin de terminer le processus de visa.	<ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Les CRDV sont des fournisseurs de services commerciaux autorisés par le Canada à offrir des services précis aux demandeurs.<input type="checkbox"/> Les CRDV fournissent un certain nombre de services aux clients : ils les aident notamment à remplir les formulaires et à répondre aux questions et s'assurent que les demandes sont complètes.<input type="checkbox"/> Les CRDV permettent de réduire les délais inutiles ou les refus attribuables aux demandes incomplètes.<input type="checkbox"/> Les CRDV sont des points de collecte pour les demandeurs qui doivent fournir leurs données biométriques.<input type="checkbox"/> Les CRDV font parvenir les demandes aux bureaux des visas et transmettent les décisions aux demandeurs de manière sûre et confidentielle.<input type="checkbox"/> Les CRDV ne traitent pas les demandes de visa et n'ont aucun pouvoir en matière de prise de décisions.

NOUVEAU - Biométrie (expansion mondiale)

Selon votre nationalité, vous devrez peut-être donner vos données biométriques dès cet été 2018:

- À compter du 31 juillet 2018, l'exigence biométrique devient obligatoire pour les ressortissants de l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique, et
- À compter du 31 décembre 2018, l'exigence biométrique devient obligatoire pour les ressortissants d'Asie, d'Asie-Pacifique et des Amériques.

Pour plus d'informations sur la nécessité ou non d'une biométrie, veuillez consulter notre site [informations sur la biométrie](#).

Autorisation de voyage électronique (AVE)

Depuis le 10 novembre 2016, les citoyens de pays qui ne sont pas visés par l'obligation de visa doivent obtenir une [autorisation de voyage électronique](#) (AVE) pour s'envoler vers le Canada ou pour y transiter. Les citoyens américains et les voyageurs ayant un visa canadien valide [font exception](#). Les citoyens canadiens, y compris les citoyens ayant une double nationalité et les résidents permanents du Canada, ne peuvent pas demander d'AVE.

Si vous avez des questions concernant l'importation de biens liés à votre événement, veuillez communiquer avec le [Programme des services aux événements internationaux et aux congrès \(PSEIC\)](#) à l'[Agence des services frontaliers du Canada](#) (ASFC).

Nous espérons que ces renseignements vous seront utiles, et nous serons heureux de collaborer avec vous.